

Conseil communal de Château-d'Oex**Procès-verbal de la séance du jeudi 1er novembre 2018
20h30 - 23h45, Salle du Conseil communal**

Présidence : M. Fred-Paulin Gétaz

M. le Président ouvre la séance et adresse la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité, ainsi qu'aux représentant-e-s de la presse et aux personnes présentes dans le public.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

Annexes à la convocation : voir www.chateaudoex-admin.ch > page de la séance

Préavis 22-2018 : *Plan d'aménagement des casiers demandé par la Commission, envoyé aux membres du Conseil communal par courriel le 31 octobre 2018*

1. Appel

Présent-e-s : 48 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Michel Berdoz, Sylvain Clot, Marika Genton, Susanne Germann, Jacques Henchoz, Véronique Jaquillard, Sébastien Martin, Armelle Morier, Jérôme Mottier, Charles-André Pfister, Nelson Vaillancourt

Assermentation : M. Edwin Oehrli

Démission : M. Julien Wulliens

Huissier : M. François Andrey

Scrutatrice, scrutateur : Mme Karine Raynaud Rossier, M. Vincent Schittli

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

M. le Président implore la bénédiction divine.

M. le Président soumet l'ordre du jour *modifié* suivant à l'Assemblée :

Ordre du jour <i>modifié</i>	
1. Appel	
2. Assermentation d'un Conseiller	
3. Correspondances du Bureau	
4. Communications du Bureau	
5. Communications de la Municipalité	
6. Approbation Procès-verbal Conseil communal du 13 septembre 2018	
7. Préavis No 20	Demande de crédit pour les phases 3 et 4 des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs «Les Bossons», «L'Etambeau» et «La Palaz»
8. Préavis No 21	Demande de participation financière au crédit d'étude de la phase II du projet Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace Ballon
9. Préavis No 22	Demande de crédit pour l'aménagement de casiers dans le bâtiment du Collège de Château-d'Oex et pour l'aménagement de places de jeux dans les cours d'école du Pavillon primaire et du Collège de Château-d'Oex
10. Préavis No 23	Demande de crédit pour le projet de finalisation du parc d'apprentissage « Jardin d'Oex Neiges » « En Glacière »
11. Postulat signalétique piétonne et mobilité douce	
12. Propositions individuelles	

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour *modifié* est approuvé.

2. Assermentation d'un Conseiller

Transmission du procès-verbal d'assermentation à la Préfecture et au Greffe municipal pour archivage.

M. le Président procède à l'assermentation de M. Edwin Oehrli, en remplacement de M. Nicolas Kalbfuss, démissionnaire.

M. Edwin Oehrli prête le serment stipulé à l'article 9 de la Loi sur les Communes et reçoit un exemplaire du Règlement du Conseil communal.

3. Correspondances du Bureau

Les correspondances du Bureau sont disponibles auprès de la Secrétaire du Conseil communal.

Inspection annuelle de la Commune, vendredi 02 novembre 2018, par M. le Préfet

Démission de M. Julien Wulliens, Conseiller communal; courrier du 29 octobre 2018, lu devant l'Assemblée.

4. Communications du Bureau

Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.

M. le Président, au nom du Bureau et du Conseil communal, souhaite à la Municipalité dans sa nouvelle configuration (en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018) beaucoup de plaisir à gérer les affaires quotidiennes et les défis majeurs à relever pour l'ensemble de la Communauté.

5. Communications de la Municipalité

Communications publiées sur www.chateaudox-admin.ch > Officiel > Conseil communal > page de la séance

Mme Nicole Schnegg

Intempéries Janvier 2018 – contribution d'Alpinfra – subventions fédérale et cantonale

M. Eric Fatio

Projet Pôle Santé du Pays-d'Enhaut

6. Approbation Procès-verbal Conseil communal du 13 septembre 2018

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018 est accepté à l'unanimité.

- 7. Préavis No 20** Demande de crédit pour les phases 3 et 4 des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs «Les Bossons», «L'Etambeau» et «La Palaz»

Commission :

M. Fernando Ferreira, 1^e membre - M. Didier Morier, Rapporteur
Mme Marika Genton, MM. David Clément, Nicolas Henchoz

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean, Syndic, Mme Nicole Schnegg

Rapport de Commission - séance du 08 octobre 2018

Lecture : **M. Didier Morier**

La Commission est unanimement favorable au Préavis 20-2018 tel que présenté.

Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

M. Alain Rossier, Président-Rapporteur

Mmes et MM. Anastasia Andrey, Pascal Berruex, Sylviane Clot, Xavier Ecoffey, Valérie Isoz

Excusés : MM. Yves-Julien Delessert, Maxime Lenoir

Rapport de la CoGeFi - séance du 10 octobre 2018

Lecture : **M. Alain Rossier**

Unanime, La CoGeFi propose d'accepter le Préavis 20-2018 tel que présenté.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote du Préavis

Le Préavis 20-2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 20/2018 du 25 septembre 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre les phases Nos 3 et 4 des travaux de remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz ».
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 732'000.00 (soit CHF 420'000.00 pour la part collecteurs et CHF 312'000.00 pour la part route).
- C) **De financer** ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.
- D) **D'amortir** :
 - Le montant de CHF 420'000.00 (part collecteurs) de la manière suivante :
 - Par un prélèvement au fonds de réserve No 9280.002 « fonds affecté épuration des eaux » pour un montant de CHF 210'000.00
 - Le solde de CHF 210'000.00 sur une période de 30 ans, à raison de CHF 7'000.00 par année, la première fois au budget 2021. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif la première année de l'ordre de CHF 5'250.00 selon les conditions actuelles.
 - Le montant de CHF 312'000.00 (part routes) sur une période de 30 ans, à raison de CHF 10'400.00 par année, la première fois au budget 2021. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif la première année de l'ordre de CHF 7'800.00 selon les conditions actuelles.

- 8. Préavis No 21** Demande de participation financière au crédit d'étude de la phase II du projet Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace Ballon

Commission :

M. Nicolas Burri, 1^{er} membre - Mme Yvonne Wespi, Rapporteure
MM. Jacques Henchoz, Colin Rossier, Lucien Rossier

Délégation municipale :

Mme Mary-Josée Rossier

Invités :

MM. Frédéric Daenzer et Christophe Moinat, membres du Groupe de travail chargé de coordonner les étapes du projet Expérience Ballon

Rapport de Commission - séance du 08 octobre 2018

Lecture : **Mme Yvonne Wespi**

La Commission, unanime, propose d'accepter le Préavis 21-2018 tel que présenté.

Discussion

Mme Céline Baux déclare d'abord ses intérêts : elle est administratrice vols et clientèle de Sky Event SA ; elle ne fait pas partie du Comité de l'Espace Ballon (le délégué de Sky Event SA dans cet organe est M. Christian Raymond) et n'a aucun lien avec le projet Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace ballon.

Mme Céline Baux se dit ensuite mitigée par rapport à ce préavis, même si elle est favorable à une étude visant à réaliser un projet mettant en valeur l'Espace Ballon, un atout régional indéniable, mais vieillissant, notamment au niveau des éléments techniques. Elle développe les points suivants :

Avant-projet pour Office du Tourisme, devisé à CHF 27'000 : à son avis, il s'agit en réalité d'une 3^e étude à ce sujet ; elle estime ce montant trop onéreux. Elle considère par ailleurs que la digitalisation est un outil adapté à notre époque, mais que rien ne remplace le contact humain (accueil, démonstrations, etc.).

Simulateur Igloovision : Mme Céline Baux estime qu'il s'agit d'une utopie coûteuse (un film de 5 minutes coûte CHF 80'000) et qui nécessite une mise à jour régulière, sinon elle devient obsolète. En outre, ce type de simulateur prendrait trop de place et menacerait l'âme de cet espace et des objets historiques exposés. Elle estime que cet outil est adapté à un musée ou à un parc d'attraction de renommée nationale et internationale, qui a les moyens d'amortir son coût (Musée des transports à Lucerne, Europa Park, ...).

Simulateur VR : cet outil lui semble plus adapté ; un film intéressant pourrait être réalisé dans ce budget devisé à CHF 27'000 : un produit concret devrait être réalisé dans le cadre de cette étude.

Rédaction du projet scientifique et culturel, CHF 30'000, dont une partie est déjà réalisée dans la 1^{re} étude de faisabilité Expérience Ballon : à 80 CHF/heure, ce mandat prévoit plus de 47 jours de travail. Elle espère qu'un plan marketing utilisable, ainsi qu'une étude de marché complète seront établis, ce qui, à la lecture du préavis, ne lui semble pas acquis.

En conclusion, Mme Céline Baux déclare s'abstenir sur ce préavis. Afin de pérenniser cet espace muséal, elle émet le vœu que cette étude prenne en compte les coûts de maintenance et de fonctionnement ainsi que les soutiens financiers des Communes car, elle en est convaincue, l'Espace Ballon ne pourra pas assumer des finances équilibrées, contrairement à la mention dans le rapport de Commission (p.3) : « le but est de viser les chiffres noirs pour l'Espace Ballon et de supprimer les CHF 52'500 d'aide annuelle ». En effet, aucun musée en Suisse, le Chaplin's World mis à part, ne tourne sans subvention publique.

Mme Céline Baux demande pour terminer que l'évolution de cette étude, phase II, soit bien suivie et que des orientations soient prises au fur et à mesure afin d'assurer, dans le cadre des CHF 100'000 prévus, une solution concrète et réalisable pour l'avenir de l'Espace Ballon.

M. Christian Raymond, Président de Sky Event SA, Président de l'Association du Festival International de Ballon et membre du comité de l'Espace Ballon, évoque la question de la surface de l'Espace Ballon. Il estime que le 1^{er} étage ne sera pas perdu car le projet prévoit une demi-sphère (simulateur Igloovision), dont la surface sera à double usage : l'extérieur permettra diverses projections et l'intérieur servira à projeter le film en trois dimensions.

M. Pierre-François Mottier se dit prêt à soutenir ce crédit d'étude à condition que la Municipalité admette que CHF 100'000 à 150'000 devront être consacrés annuellement à la dynamique de l'Espace Ballon. Il s'agit de faire des choix dans les soutiens communaux afin de soutenir ce type d'activité qui n'est pas régaliennne, mais qui, comme d'autres est nécessaire et indispensable. Il demande que les autorités communales en soient conscientes.

Mme Yvonne Wespi souligne également que les institutions culturelles, quelles qu'elles soient, ont besoin d'un soutien public pour pouvoir fonctionner correctement. Elle émet le vœu que le soutien public aux projets culturels soit pérennisé, dès le Budget communal 2020 (court terme), à moyen terme et à long terme, car il fait toute la différence.

Ces institutions culturelles, au sens large, sont des lieux de formation, d'acquisition de connaissances et de collection de savoirs ; elles sont des lieux d'échange et stimulent la créativité, essentielle à la marche future du monde et de la communauté.

Mme Yvonne Wespi soutient le préavis.

M. Claude Schnegg soutient ce préavis, même s'il comprend tout à fait les interventions de Mme Céline Baux et de M. Pierre-François Mottier. L'image du ballon représente un produit phare de notre région, qui a un effet médiatique important. Cette image, née il y a une quarantaine d'années, est fondamentale pour la vallée. Un éventuel refus de ce préavis aurait un effet catastrophique sur cette image de marque.

Dans le cas de ce préavis, le Conseil communal a la possibilité de collaborer dès le départ au projet. Il faut avancer sur cette piste, en établissant un business plan et en étudiant les aspects financiers, en discutant les détails et les options au fur et à mesure. Cette démarche suscite l'intérêt vis-à-vis de l'extérieur, elle favorise le sponsoring et la promotion des activités liées au ballon dans le sens de la diversification touristique et des 4 saisons.

M. Claude Schnegg invite l'Assemblée à soutenir ce préavis.

M. Jacques-François Pradervand va dans le sens de M. Claude Schnegg. Il estime qu'actuellement l'Espace Ballon est un espace muséal vieillissant. Il faut renouveler, entretenir et soutenir une activité caractéristique de Château-d'Oex : se donner le temps de la réflexion, à défaut de moyens importants. Il est impératif de mettre à jour la situation du Musée par une réflexion pertinente, en y ajoutant les propositions de Mme Céline Baux en vue de compléter cette étude. M. Jacques-François Pradervand apporte son soutien à ce projet et invite l'Assemblée à faire de même.

M. Raymond Vuadens abonde dans ce sens. Il estime que la transition numérique est une piste importante, mais que la participation humaine reste essentielle. Il y a une nécessité de créer un produit touristique encaissé une fois et comportant plusieurs axes. Il lui semble en outre également indispensable d'étudier les coûts de maintenance. Il estime que l'Espace Ballon est davantage un espace qu'un musée et qu'un simulateur permettrait de rendre ce produit unique en Suisse. M. Raymond Vuadens soutient ce projet.

Mme Mary-Josée Rossier, Municipale, remercie l'Assemblée de ses interventions et de son soutien au groupe de travail. La phase 2 comporte trois étapes nécessaires afin de développer Expérience Ballon. Il ne s'agit plus d'un musée, mais d'un espace dynamique (expériences, sensations) qui pourra susciter une relève pour le pilotage de montgolfière. Cette phase préparera un modèle de fonctionnement, elle étudiera des pistes pour la suite (stratégies de financement, business plan...). La réduction, voire la suppression, de la subvention communale annuelle est tout de même un objectif, même si les Communes du

Pays-d'Enhaut ainsi que le Fond d'équipement touristique doivent soutenir un espace présentant le tourisme régional.

Concernant le simulateur Igloovision, c'est suite à la suggestion d'un aérostier expérimenté, M. Laurent Sciboz, que des membres du groupe de travail Expérience Ballon ont rencontré des ingénieurs de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg qui développent, entre autres, un projet de casques virtuels, et qui soutiennent l'équipe Fribourg Challenge (Gordon Bennet 2018). Les démarches liées à cette phase 2 permettront peut-être de susciter des intérêts et des pistes encore inconnus à ce jour. Le Pays-d'Enhaut doit être un centre touristique et culturel qui démontre ses atouts, ses valeurs, ses traditions. Mme Mary-Josée Rossier demande l'appui entier des deux député-e-s damounais-e-s ainsi que leur contribution relationnelle pour promouvoir le projet Expérience Ballon vis-à-vis des autorités cantonales.

M. Alain Rossier se dit partagé : beau projet mais difficilement finançable. Cependant les chances d'obtenir des aides financières existent. D'autre part, comment rendre un simulateur de vol en ballon à air chaud attractif sur la durée ? La montgolfière représente une image à exploiter, ainsi qu'une alternative au ski. Une partie de la clientèle MOB viendra visiter l'Espace Ballon. Il soutiendra le projet.

M. Christian Raymond ajoute que ce qui rend le simulateur 3D ou 4D attractif, c'est l'adjonction de casques virtuels et la possibilité de créer plusieurs simulations (p.ex. saut en parachute depuis le ballon). Il propose de soutenir cette étude.

Mme Céline Baux soutient le monde du ballon, qu'elle estime passionnant. Par contre, elle s'abstiendra sur ce préavis car elle estime que cette étude, un avant-projet, est une étude de plus, alors qu'il aurait été possible avec les études précédentes d'avoir davantage d'éléments concrets. Elle souhaite qu'un résultat concret soit atteint avant 2020. Mme Céline Baux souligne encore l'importance de l'ouverture prochaine d'une nouvelle exposition, avec l'appui de la Fondation Espace Ballon afin de garder cet espace dynamique.

M. Christian Daenzer, Municipal, souligne la nécessité de cette étude afin de créer un produit 4 saisons unique. Il invite l'Assemblée à soutenir ce préavis.

La parole n'est plus demandée.

Vote

Le Préavis 21-2018 est accepté à l'unanimité, moins 4 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 21/2018 du 25 septembre 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à participer financièrement au crédit d'étude de la phase II du projet Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace Ballon.
- B) **D'octroyer**, à cet effet, une participation financière de CHF 27'400.00.
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.

D) **D'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 2'740.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 685.00 la première année, selon les conditions actuelles.

9. Préavis No 22 Demande de crédit pour l'aménagement de casiers dans le bâtiment du Collège de Château-d'Oex et pour l'aménagement de places de jeux dans les cours d'école du Pavillon primaire et du Collège de Château-d'Oex

Commission :

Mme Bernadette Rochat-Henchoz, 1^e membre - M. Jean-Philippe Blum, Rapporteur
Mme Susanne Germann, MM. Luis Ferreira, Régis Henchoz

Délégation municipale :

MM. Christian Daenzer, Eric Fatio

Rapport de Commission - séance du 10 octobre 2018

Lecture : **M. Jean-Philippe Blum**

La Commission estime que CHF 70'000 suffisent à réaliser les objectifs du Préavis 22-2018. Si ce montant est respecté, les commissaires, à l'unanimité, acceptent ce préavis.

Discussion

M. Jacques-François Pradervand regrette que ce préavis mélange trois types de problèmes, qui sont de nature et d'importance très différentes : sécurité, équipement et distraction. De ce fait il ne peut se prononcer sur ce préavis et le refusera.

M. Raymond Vuadens, membre du Conseil d'établissement scolaire à titre bénévole, souligne une unité : ces demandes, notamment les casiers et l'espace de jeux, sont formulées depuis plusieurs années par le Conseil des délégué-e-s de classe, un espace de dialogue sérieux et efficace entre élèves et Direction. Il estime qu'il est important de tenir compte du point de vue des élèves.

M. Raymond Vuadens, constatant l'espace plutôt restreint prévu pour les casiers au vu du nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices, propose toutefois qu'une simulation soit effectuée afin de vérifier si ce projet est réalisable. Il ajoute qu'il fait confiance aux responsables, qui réaliseront des économies lorsque cela s'avèrera possible.

M. Alain Rossier quant à lui refusera ce préavis, pour les raisons suivantes :

L'emplacement prévu pour les casiers est problématique (normes ECA, affluence au même moment des élèves, motif d'arrivée tardive en classe) ; incohérence de créer un panneau pour lancer des boules de neige alors que le règlement interdit cette pratique ; cour de récréation du pavillon primaire trop petite pour aménager un espace de jeux et récréations de 15 minutes trop courtes pour profiter de ce type d'aménagement.

M. Alain Rossier estime par contre que la barrière de sécurité est un élément indispensable.

Mme Bernadette Rochat-Henchoz rappelle que c'est principalement le montant du crédit demandé pour la construction des casiers qui avait gêné la Commission. Or, lors de la séance, la Commission a été informée de la possibilité de diminuer ce montant. C'est pourquoi la Commission a proposé d'accepter ce préavis avec un budget restreint.

M. Eric Fatio, Municipal, souligne l'intérêt des différentes interventions. Il répond aux points suivants : le coût initial des casiers était lié au matériau choisi (bois) ; la paroi et la porte anti-feu requises pour la construction des casiers relèvent d'une obligation ECA actuelle, étant donné qu'il n'y a qu'une sortie de secours. Concernant les 165 casiers, l'emplacement prévu

s'avère le plus cohérent. Une simulation permettrait cependant de vérifier la solution la plus judicieuse - avec une ou deux portes - et de chiffrer le nombre d'élèves qui s'y rendraient en même temps.

Concernant l'unicité du préavis : M. Eric Fatio estime que les élèves ont une autre vision. Ces demandes ont suivi un long processus, depuis les débuts de la réflexion du nouveau Collège Henchoz, avec des propositions régulièrement refusées par défaut de solution technique et organisationnelle. Malgré tout, les délégué-e-s de classe ont cherché et négocié différentes propositions avec la Direction, qui a finalement validé les solutions retenues. En conclusion, M. Eric Fatio encourage l'Assemblée à soutenir ce préavis : il ne s'agit pas de lubies mais d'éléments qui contribueront à la qualité de la vie scolaire des élèves.

M. Pierre-Alain Gorgé se dit en général favorable au bois, mais dans ce cas, l'utilisation de l'acier lui semble plus judicieuse, pour des questions financières mais aussi pour des questions d'utilisation optimale de l'espace disponible.

M. Jean-Louis Rossier estime que ce crédit est prématuré, alors que la construction du nouveau Collège Henchoz est toute récente. Il refusera ce préavis.

M. Pierre-François Mottier demande à la Commission si elle souhaite déposer un amendement par rapport à la réduction du crédit. Il estime aussi que ce préavis est disparate et que la barrière de sécurité aurait dû faire partie des finitions du chantier.

M. Eric Fatio, Municipal, rappelle que CHF 500'000 ont pu être économisés sur la construction du nouveau Collège Henchoz. Il rappelle également que ce bâtiment a été en grande partie financé également par Rougemont et Rossinière. Aujourd'hui, Rougemont assume la réfection de la salle de gym et des salles de classes, sans aucune participation financière de Château-d'Oex. Ce préavis propose des éléments qui incombent à notre Commune.

M. Alain Rossier rétorque que si ce préavis est accepté, l'économie sera de CHF 400'000. Si la nécessité des casiers était avérée, ils auraient été prévus dans la nouvelle construction. Actuellement les élèves du secondaire sont dans le Collège en pierre, mais cela peut changer. *Quid des casiers ?*

M. Jean-Philippe Blum explique qu'au vu de l'importance de la barrière de sécurité et de la nécessité des casiers, la Commission a finalement soutenu ce préavis en demandant une baisse du crédit alloué à CHF 70'000, en espérant qu'un amendement soit déposé dans ce sens. Après les discussions au sein des groupes et les interventions de ce soir, il rejoint toutefois le parti des opposant-e-s à ce préavis, car il estime finalement l'emplacement des casiers problématique.

M. Didier Morier regrette d'avoir l'impression d'être pris en otage par rapport aux demandes des élèves. Il estime qu'il y a assez d'espaces de jeux dans la Commune et que la question des casiers n'est pas résolue par ce préavis. Il propose que la barrière de sécurité fasse l'objet d'un nouveau préavis.

M. Régis Henchoz, également membre de la Commission, était dans un premier temps très sceptique à cause du coût élevé. A présent, il est dérangé par le fait que ce type de dépenses soit discuté : le Conseil communal vient de voter un crédit pour une étude, il a précédemment voté en faveur du démantèlement, très coûteux, du télésiège de Gérignoz alors que cela ne modifie pas le quotidien de la population, et maintenant le Conseil communal « chipote » pour un montant moindre destiné aux enfants.

Mme Céline Baux dit que si des nouveaux casiers avaient été réalisés lors de la construction du nouveau Collège Henchoz, ils n'auraient peut-être pas pu être utilisés. Ayant constaté le poids du sac d'école de ses enfants durant leurs dernières années de scolarité,

elle estime important que des casiers soient disponibles pour les élèves du secondaire. Elle fait confiance à la Municipalité pour la gestion de ce projet.

M. Pascal Berruex informe que sa fille était membre du Conseil des délégué-e-s de classe. Il a pu lui expliquer le contexte général des finances communales (la valeur d'un point d'impôt p.ex.) et des décisions communales. Il conclut qu'elle a compris et qu'il est possible d'expliquer aux délégué-e-s de classe les raisons d'un éventuel refus de ce préavis, que personnellement il ne soutient pas.

Mme Sonia Ludi demande quel type de volume est prévu pour les casiers (habits ? casques ? affaires d'école ?). Par rapport aux espaces de jeux, elle souligne l'importance de correspondre aux attentes et aux intérêts des enfants. A Rougemont, les enseignant-e-s mettent à disposition des enfants un grand sac avec du matériel de jeux (raquettes, balles, cordes, élastiques...) qui n'est pas très cher mais qui correspond bien aux besoins des enfants.

Mme Sylviane Clot se dit favorable à la barrière de sécurité et aux casiers, mais défavorable aux autres éléments du préavis. Dans le cadre de son travail, elle expérimente les récréations depuis 5 ans ; elle estime que les ballons durs et les boules de neige ne doivent pas être encouragés et que la cour devant le pavillon jaune est trop petite pour y installer un espace de jeux : du petit matériel mobile peut suffire (craies, balles souples, cordes à sauter, etc.).

M. David Clément évoque la problématique de la proximité des toilettes des filles par rapport à l'emplacement des casiers, ce qui risque de créer des conflits. D'autre part, la barrière de sécurité pourrait-elle être construite par les employés communaux ? Ceci permettrait de réaliser des économies.

M. Eric Fatio, Municipal, explique que la barrière contient des filières métalliques, qui nécessitent du travail. Le budget a été proposé par le Service de travaux, il ne sait pas qui construira cette barrière. Par rapport aux places de jeux, il sera en effet important de répondre aux besoins des enfants : pour la grande cour de récréation, la demande émane des élèves ; pour la petite cour, un sondage sera effectué auprès des enfants. La Direction des écoles ne voit pas d'inconvénient à la proximité entre les casiers et les WC. En cas de refus, il expliquera la décision du Conseil communal au Conseil des délégué-e-s.

M. Didier Morier souligne que le Conseil communal a le droit de donner son avis. Il demande que M. Eric Fatio donne des explications respectant la démocratie aux délégué-e-s des classes.

M. Eric Fatio, Municipal, assure que l'explication n'accusera personne et qu'elle respectera la démocratie.

M. Jean-Philippe Blum estime que le point problématique semble être celui des casiers. Serait-il possible d'amender ce préavis afin de réduire le budget et de demander une nouvelle réflexion quant à l'emplacement des casiers ? Il relève en outre qu'au Collège du Sépey, les casiers sont situés dans les couloirs du bâtiment, ce qui semble plus accessible.

M. Pierre-François Mottier propose de déposer un amendement demandant une nouvelle étude au sujet de l'emplacement des casiers et validant la pose de la barrière de sécurité et des éléments de jeux pour les élèves.

M. Pascal Berruex estime qu'il ne s'agit pas d'une question d'emplacement des casiers, mais de principe par rapport aux finances communales.

M. Claude Schnegg se demande si un amendement de ce type est recevable : il ne comporte pas d'élément financier et porte sur un aspect de compétence municipale

M. Maxime Lenoir estime que la barrière sera faite dans tous les cas, s'agissant d'un élément de sécurité. Il propose de refuser le préavis ainsi que l'éventuel amendement. Revenant à l'argument de M. Régis Henchoz au sujet du démantèlement des remontées mécaniques à Gérignoz, il rappelle que la majorité du groupe UDC était contre, alors que l'Assemblée a accepté ce préavis : c'est le jeu démocratique.

_____Suspension de séance - 10 minutes_____

M. le Président porte l'article 35a de la Loi sur les Communes à la connaissance de l'Assemblée : « Les propositions de décisions ou de règlement portées devant le conseil peuvent faire l'objet d'amendements. (...) ». Etant donné que l'amendement porterait sur les casiers et que cet élément est spécifié dans la décision du préavis municipal, l'amendement serait recevable.

M. Eric Grandjean, Syndic, explique qu'après avoir entendu les différentes interventions et les avis divergents quant à ce préavis, suite à une discussion entre les membres de l'exécutif durant la suspension de séance, la Municipalité a décidé de retirer le Préavis 22-2018.

La parole n'est plus demandée

Préavis 22-2018 retiré par la Municipalité

10. Préavis No 23 Demande de crédit pour le projet de finalisation du parc d'apprentissage « Jardin d'Oex Neiges » « En Glacière »

Commission :

M. Philippe Rosat, 1^e membre - M. Michel Jequier, Rapporteur
MM. Yves Ansermet, Nicolas Mottier, Nelson Vaillancourt

Délégation municipale :

MM. Christian Daenzer, Eric Fatio

Rapport de Commission - séance du 09 octobre 2018

Lecture : **M. Michel Jequier**

A l'unanimité de ses membres, la Commission recommande d'accepter le Préavis 21-2018 tel que présenté.

Discussion

M. Christian Raymond, Président de l'Association du Festival International de Ballon (FIB), fait part de deux questions et d'une déception. Le texte du préavis (p.2) indique que « la construction de places de parc (...) permettra également au FIB de disposer d'une surface plane pour l'installation de la tente VIP (*Very Important Person*), ce qui constituera une économie substantielle pour cette manifestation phare ». Quel est le montant de cette « économie substantielle » ?

M. Christian Daenzer, Municipal, ne veut pas articuler de chiffre à ce sujet car le montant n'a pas encore été précisé ; il attend des informations de la part de l'équipe du FIB.

M. Christian Raymond précise que le montant économisé annuellement serait de CHF 7'000 à CH 10'000. Sur le montant global de la manifestation, il s'agit donc d'un petit chiffre, et non d'une économie substantielle.

Sa deuxième question porte sur les places de parc : ne vont-elles pas empêcher le départ des ballons ?

M. Christian Daenzer, Municipal, répond par la négative. L'idée est de réaliser des places de parc sur une surface plate le long de la route cantonale, ce qui permettrait d'y poser la tente VIP, et ensuite la deuxième partie du parking suivrait le profil du talus afin de garder le terrain utilisable.

M. Christian Raymond en arrive à sa déception : les partenaires qui utilisent cet espace ont besoin de locaux et l'ancienne buvette arrive en bout de course. Il estime que le projet aurait dû garder la possibilité de créer un local si des fonds (privés, publics) étaient trouvés à cette fin. Il votera donc contre ce préavis.

M. Christian Daenzer, Municipal, répond qu'il est lui aussi déçu. Le projet de bâtiment n'est toutefois pas abandonné : la recherche de partenaires privés est en cours.

Mme Yvonne Wespi se dit estomaquée qu'un tiers du budget soit dévolu à la construction de 120 places de parc, sur une surface estimée à 700m², située à l'entrée du village, ce qui ne contribue pas à la promotion de notre belle station au cœur des Préalpes. Elle rappelle que le Préavis 13-2017 (Conseil communal du 26 octobre 2017) décrit les multiples accès piétonniers, routiers et ferroviaire de ce site et précise que (p.4) : « Les surfaces en dur à proximité de l'entrée du parc d'apprentissage permettent le parcage de 60 voitures. Il est à relever que beaucoup de parents viennent conduire leurs enfants et par conséquent ne restent pas en permanence sur le parking. »

Mme Yvonne Wespi refuse la construction de nouvelles places de parc en Glacière. Elle suggère qu'une signalétique piétonnière soit mise en place depuis les parkings existants, tout particulièrement en direction du Jardin d'Oex Neiges (cf. postulat au point suivant).

Elle dépose donc l'amendement suivant au Préavis 23-2018 :

A) D'autoriser la Municipalité à financer le projet de finalisation du parc d'apprentissage «Jardin d'Oex Neiges» «En Glacière», sans construction de places de parc supplémentaires.

B) D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 261'000.00

M. Christian Daenzer, Municipal, insiste sur le besoin en places de parc, pour des questions pratiques : terrain parfois boueux, besoin de places de parc ouvertes lors des diverses manifestations qui se tiennent en Glacière (agriculteurs, sociétés locales, Zénith, etc.). Ces places de parc renforceraient également l'attractivité du site. En outre, la construction de ces places de parc a été intégrée à ce préavis afin de bénéficier des subventions.

M. Régis Henchoz demande si les subventions restent identiques en cas d'acceptation de l'amendement de Mme Yvonne Wespi.

M. Christian Daenzer, Municipal, informe que la participation de 37% de l'EMPD4 (Exposé des motifs et projet de décrets, établi par les autorités cantonales) est acquise sur le montant dépensé ; quant au montant du FET (Fond d'équipement touristique) il sera à nouveau calculé, en fonction du crédit qui sera finalement décidé.

M. Didier Morier demande où en est le PPA (Plan partiel d'affectation) de ce site ? Les places de parc sont-elles autorisées ?

M. Christian Daenzer, Municipal, rappelle que le PPA a débuté dès réception de l'autorisation provisoire du Département du territoire et de l'environnement (DTE) pour la pose d'un deuxième skilift. L'élaboration du PPA est en cours : après six mois de traitement au service cantonal, la Municipalité vient de le recevoir en retour avec quelques demandes secondaires. Il sera ensuite présenté au Conseil communal. En conclusion, cependant, le

PPA n'est pas finalisé pour cet hiver et les travaux (conduites dans le terrain agricole) ne peuvent donc pas encore être terminés.

M. Alain Rossier avait aussi l'intention de déposer un amendement allant dans le sens de Mme Yvonne Wespi. Il comprend la vision municipale par rapport au subventionnement cantonal permettant la réalisation de ces places de parc, mais la vision globale n'est pas encore connue, notamment par rapport au bâtiment qui pourrait être réalisé sur ce site. Or la création de 120 places de parc va durablement modeler le terrain.

Mme Francine Morier demande si les places de parc sont déjà prévues dans le PPA.

M. Christian Daenzer, Municipal, confirme qu'elles sont prévues, ainsi que l'emplacement du futur bâtiment : la vision globale des développements sur ce site est connue.

Mme Francine Morier estime donc qu'il faudrait accepter le PPA avant de décider si de l'argent est investi dans des places de parc ou pas.

M. Christian Daenzer, Municipal, informe que ce préavis est lié à un délai, en lien avec le dépôt de l'EMPD4, dont la présentation au Grand Conseil est attendue au printemps 2019. Cet EMPD4, au taux de soutien de 37%, permet de prévoir une buvette, des places de parc, etc., alors que la LADE (Loi sur l'appui au développement économique) ne le permettrait pas.

M. Didier Morier demande si cet EMPD4 est le dernier soutien possible pour le Jardin d'Oex Neiges. Il ne comprend pas vraiment le caractère urgent lié au Préavis 23-2018.

M. Christian Daenzer, Municipal, souligne qu'une fois l'EMPD4 voté au Grand Conseil, il sera possible d'obtenir des aides LADE, mais à un pourcentage moins important et en déduisant les projets générant une recette (p.ex. location de locaux).

Mme Céline Baux regrette l'abandon du projet de bâtiment et regrette qu'un projet moins ambitieux n'ait été étudié ou retenu (voir les précédentes études liées à ce site). Une buvette aurait au moins dû être maintenue. Si l'amendement Wespi est accepté, cela libère le montant de CHF 137'000. Elle émet le vœu que la Municipalité profite de ce montant et du délai lié à l'EMPD4 pour établir rapidement un projet de buvette, en contactant dès le lendemain les différents organismes concernés, afin de présenter un préavis au Conseil communal du 08 décembre prochain. Mme Céline Baux rappelle que pour faire partie d'un EMPD, un projet doit avoir été validé par le Conseil communal.

M. Pierre-François Mottier salue le travail important fourni pour maintenir le ski dans notre Commune. Il estime toutefois qu'un parking de voitures et quelques décorations ne vont pas améliorer l'image du site. Il abonde dans le sens de Mme Céline Baux (présentation d'un préavis). Il estime qu'un petit restaurant, un bureau pour l'Ecole Suisse de Ski et de Snowboard, une petite garderie et des WC pourraient être envisagés dans un chalet modeste dont il estime le montant à CHF 300'000 à 400'000, avec de la main d'œuvre bénévole. Ceci contribuerait à créer une image attractive du site.

M. Pierre-François Mottier soutient l'amendement Wespi et encourage l'Assemblée à le soutenir. Il faut amener du monde avant de construire du « dur ». En outre, l'approbation de l'EMPD4 par le Grand Conseil prendra peut-être du retard, ce qui prolonge l'échéance.

M. Jacques-François Pradervand peine à imaginer un préavis en décembre, pour une buvette qui serait utilisée deux mois, et dont il ne voit pas l'intérêt pour la Commune sur les autres mois de l'année.

Mme Céline Baux estime pour sa part qu'une buvette 4 saisons, ou la location d'un bureau disposant d'un espace convivial, intéresse également Sky Event SA qui effectue des décollages toute l'année, et qui pourrait ainsi accueillir ses passager-e-s.

M. Christian Daenzer, Municipal, se demande si un préavis pour un crédit de CHF 500'000-600'000, sur un projet d'un million de francs, aurait des chances d'être accepté lors du prochain Conseil communal.

La parole n'est plus demandée.

Vote de l'amendement

L'amendement est accepté à la majorité, par 36 voix favorables, 6 voix contraires et 5 abstentions.

M. le Président note que les montants des points C) et D) devront être recalculés en conséquence.

Vote du Préavis amendé

Le Préavis 23-2018 amendé est accepté à la majorité, par 40 voix favorables, 5 voix contraires et 2 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 23/2018 du 2 octobre 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e a m e n d é

*Les montants des points C) et D) doivent être recalculés en fonction
des points A) et B) amendés.*

- A) **D'autoriser** la municipalité à financer le projet de finalisation du parc d'apprentissage « Jardin d'Oex Neiges » « En Glacière », *sans construction de places de parc supplémentaires.*
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 261'000.00.
- C) **De financer** ce montant :
 - Par une subvention EMPD4 à fonds perdu de 37 %
 - Par une subvention FET à fonds perdu de CHF ...
 - Le solde par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF ...
- D) **D'amortir** l'investissement net de CHF ... sur une période de 10 ans, à raison d'environ CHF ... par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux. A ce montant s'ajouteront les charges annuelles d'exploitation constituées des intérêts passifs de l'ordre de CHF ...

11. Postulat signalétique piétonne et mobilité douce

Mme Yvonne Wespi présente les arguments qui l'ont motivée à déposer le postulat ci-après. Faisant suite au Préavis 23-2018 relatif au parc d'apprentissage « Jardin d'Oex Neiges » « En Glacière », qui évoque entre autres la *construction de 120 places de parc au haut du terrain en grille gazon pour un montant de CHF 137'000*, il lui semble beaucoup plus opportun de consacrer ce montant à la promotion de la mobilité douce à l'aide d'une signalétique attrayante et de qualité, sachant qu'une signalétique est un outil à part entière du dispositif de communication de toute institution ou station touristique, contribuant fortement à son image. En outre, cette forme de communication pourrait peut-être trouver

des soutiens financiers de l'État de Vaud dans le cadre du projet touristique des Alpes Vaudoises

Ainsi, afin de préserver la vue sur le paysage à l'entrée du village de Château-d'Oex - arrivée au rond-point par le sud (en provenance du Col des Mosses) et par l'ouest (en provenance de Bulle) ;

afin de ne pas ajouter de nouvelles places de parc à ciel ouvert dans le village de Château-d'Oex qui compte en temps normal suffisamment de places de stationnement pour les véhicules à quatre roues ;

afin de montrer que notre station touristique s'engage elle aussi dans la préservation de l'environnement pour les générations actuelles et futures ;

il est demandé à la Municipalité de Château-d'Oex d'étudier les mesures qui peuvent être prises dans le but de :

- réaliser des signalétiques piétonnières de qualité dans le village de Château-d'Oex, ceci depuis les parkings existants en direction des éléments constitutifs du « pôle touristique Château-d'Oex » et tout particulièrement en direction du Jardin d'Oex Neige ;
- réaliser un emplacement « dépose-minute » au Jardin d'Oex Neige en complément aux places de stationnement existantes ;
- réaliser des dispositifs informatifs favorisant la mobilité douce, à placer en quelques endroits stratégiques du village (par exemple avec une indication de minutages des déplacements à pied et/ou la pose d'horaires des transports publics quand la place le permet, etc.)

M. le Président expose à l'Assemblée la procédure de traitement d'un postulat, sur la base du schéma établi par le Service des Communes et du Logement¹.

Discussion

Mme Mary-Josée Rossier, Municipale, remercie Mme Yvonne Wespi de son postulat. Elle en profite pour donner une explication détaillée au sujet du programme de signalisation d'intérêt régional et local des Alpes vaudoises. En effet, un important travail de réflexion est en cours, depuis plusieurs années.

La signalisation se fait en plusieurs étapes, à plusieurs échelons géographiques, et selon différents types de signalisations, chacune en relation avec un service cantonal et une réglementation spécifiques, chacune avec sa complexité propre, créant parfois une difficulté à hiérarchiser ces informations diverses : signalisation cantonale, signalisation régionale (panneaux à l'entrée du Pays-d'Enhaut p.ex.), signalisation touristique piétonnière, signalisation routière locale de Château-d'Oex, signalisation en localité - hors localité...

L'élaboration de ces signalétiques occupe de nombreuses personnes, impliquées dans deux groupes de travail désignés dans le cadre du programme de signalisation d'intérêt local des Alpes vaudoises :

- Groupe de travail touristique : elle-même, Mme Sonia Lang - Municipale de Rougemont, MM. Frédéric Delachaux - Directeur de Pays-d'Enhaut Tourisme, Steve Beck - Coordinateur de la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises [CITAV], Claude-Alain Blanc - Signaxis Sarl, ainsi que des représentant-e-s des Communes des Alpes vaudoises

¹www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/affaires_communales/fichiers_pdf/schema_postulat.pdf

- Groupe de travail signalisation touristique routière locale - Château-d'Oex : elle-même, MM. Eric Grandjean - Syndic, Luc Burri - agent de sécurité, Xavier Féal - Adjoint au Service des travaux, Frédéric Delachaux, Steve Beck, Claude-Alain Blanc

Concernant la signalétique piétonne, Mme Mary-Josée Rossier donne l'exemple, pour Château-d'Oex, de deux panneaux d'information pilotes qui ont nécessité deux ans de travail et qui ont été posés en septembre dernier. Ces panneaux, certifiés Bois suisse², cartographient un ensemble d'informations de différents types (commerces, services publics, culture et traditions, nature, etc.). Ils ont été financés par le SPECo (Service cantonal de la promotion économique et du commerce) et par le FET. L'un de ces panneaux est posé au mur du Parking du Village, l'autre est placé sur la place de la gare. La CITAV élabore pour fin novembre un rapport final détaillé concernant la conception et les effets de ces panneaux-pilotes. Par la suite, chaque Commune aura la possibilité de créer et d'implanter d'autres panneaux d'information de ce type, dont le coût opérationnel par unité se monte à quelques CHF 3'500 à charge des Communes. Pour Château-d'Oex, les responsables réfléchissent à la pose de 11 à 13 de ces panneaux sur l'ensemble du territoire communal.

Un préavis sera présenté prochainement sur le mandat de Signaxis Sarl et sur le financement de différentes signalétiques (routière, touristique), comprenant également une signalisation piétonne et pédestre. Un investissement de CHF 100'000 est prévu.

Au vu des informations communiquées et au vu de la complexité du dossier, elle estime que la thématique soulevée par ce postulat fait partie du travail en cours dans ce domaine. En cas d'acceptation, il nécessiterait cependant une nouvelle étude et un financement supplémentaire.

Mme Yvonne Wespi se dit très satisfaite d'avoir obtenu toutes ces informations, dont elle n'avait pas connaissance. Elle constate que le travail se fait en profondeur et de manière professionnelle. Au niveau de la signalétique piétonne dans le village, une orientation des piétons est-elle prévue depuis les parkings et depuis la gare, vers les différents pôles d'attraction ?

Mme Mary-Josée Rossier, Municipale, souligne que l'orientation piétonne nécessite une possibilité de parcage durable. P.ex. l'orientation des véhicules vers l'Espace Ballon n'est pas possible car le parking autorisé est de 30 minutes. Donc les véhicules sont dirigés vers le parking du Village où se trouve un panneau d'information piétonne évoqué plus haut.

Mme Céline Baux remercie Mme Yvonne Wespi de son postulat et l'invite à le retirer, étant donné le nombre de renseignements obtenus qui, à son sens, répondent aux questions posées par le postulat.

Mme Yvonne Wespi a en effet reçu beaucoup de réponses à ses questions. Elle constate que cette problématique est en cours. Elle a pu ainsi apporter son message concernant la mobilité douce et insister sur l'utilisation des parkings existants.

Mme Yvonne Wespi décide donc de retirer son postulat.

Art.30 du Règlement du Conseil communal, art.33al.3 de la Loi sur les Communes : « L'auteur de la proposition peut la retirer ou la modifier jusqu'à ce que le Conseil se prononce sur sa prise en considération. »

La parole n'est plus demandée.

² www.lignum.ch/fr/technique/certification_du_bois

L'heure étant avancée, **M. Fred-Paulin Gétaz** demande à l'Assemblée de se prononcer sur la poursuite éventuelle de la discussion au-delà de minuit, selon art.73 du Règlement du Conseil communal.

L'assemblée accepte à la majorité, moins 1 avis contraire et 3 abstentions.

12. Propositions individuelles

M. Claude Schnegg demande si des mesures ont été prises suite au taggage d'un mur construit sur la route du Mont, rénovée récemment.

Mme Mary-Josée Rossier, Municipale, informe que la Municipalité a déposé plainte étant donné qu'il s'agit d'une déprédation sur une propriété communale.

Mme Anne-Isabelle Mottier évoque les travaux prévus par le Service de l'eau de Lausanne³ sur les routes des vallées de l'Eau froide et de la Torneresse, à L'Etivaz. La Municipalité a-t-elle prévu de profiter de ces travaux pour y poser des conduites d'égouts en vue de l'éventuel raccordement à la station d'épuration (STEP) des habitations situées dans ces vallées ? Si ce n'est pas le cas, les autorités peuvent-elles garantir aux propriétaires que les systèmes actuels seront considérés comme conformes les 15 prochaines années ?

Mme Anne-Isabelle Mottier émet le vœu que la Municipalité chiffre dans les grandes lignes les coûts d'ouverture et d'équipement et estime les volumes additionnels potentiels afin de déterminer si la STEP a la capacité de les absorber.

Mme Nicole Schnegg, Municipale, informe avoir pris note de ce vœu. Elle assure qu'au niveau du volume à traiter par la STEP, cela ne posera pas de problème. La Municipalité n'a pas prévu de raccorder les fonds de l'Etivaz aux égouts, mais les chiffres de ces travaux seront fournis au Conseil communal.

M. Nicolas Henchoz demande quand ces travaux sont planifiés et si une séance d'information sera organisée avec les habitant-e-s concernés, notamment pour organiser les voies d'accès.

Mme Nicole Schnegg, Municipale, souligne en effet que des solutions d'accès devront être trouvées. Elle informe que les travaux sont planifiés en 2019, sans précision de date pour l'instant. Il est prévu de mettre les routes en conformité (3 mètres) afin d'obtenir les subsides des Améliorations foncières. Un préavis sera présenté en début d'année 2019.

M. Raymond Vuadens rappelle que lors du précédent Conseil communal, il avait demandé des renseignements au sujet des employé-e-s de TCO SA. La réponse fournie indiquait que la Commune, actionnaire unique de cette entreprise, a rempli ses obligations légales, sans (pouvoir) offrir une gratification particulière à ses employés de longue date. M. Raymond Vuadens a une pensée particulière pour le Directeur de l'exploitation, M. Michel Bertholet, qui s'est investi sans compter depuis de nombreuses années. Serait-il quand même possible de faire un geste dans ce sens, ou de proposer une priorisation pour un poste au sein du personnel communal si M. Michel Bertholet est intéressé ?

M. Eric Grandjean, Syndic, informe qu'une séance a eu lieu ce jour avec MM. Didier Morier et Michel Bertholet afin d'évoquer ce sujet. La Municipalité est attentive à cet aspect, notamment du fait que M. Michel Bertholet est à 2 ans de la retraite.

M. Didier Morier, membre du Conseil d'administration de TCO SA et membre du comité de l'association Edelweiss Paradise, informe que M. Michel Bertholet est engagé jusqu'à la fin

³ www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/service-de-l-eau.html

novembre 2018 à la direction d'exploitation et qu'il travaillera cet hiver pour le Jardin d'Oex Neiges. L'entreprise TCO SA existe toujours, même si l'exploitation est suspendue cet hiver pour des raisons techniques (délais trop courts pour assurer le paiement des travaux nécessaires). Les signes sont toutefois encourageant : en trente jours, TCO SA a trouvé CHF 300'000 sur les CHF 500'000 nécessaires. La recherche de fonds et les travaux préparatoires se poursuivront cet hiver.

Mme Bernadette Rochat-Henchoz demande ce qu'il en est de la procédure de dézonage sur la Commune de Château-d'Oex.

M. Christian Daenzer, Municipal, informe que la réflexion se poursuit dans le cadre de l'établissement du Plan directeur régional (PDR), afin de définir dans la Commune des zones consacrées au tourisme qui ne seraient pas dézonées. La révision du Plan général d'affectation (PGA) sera poursuivie lorsque le PDR sera finalisé.

Mme Francine Morier demande des précisions au sujet des travaux entrepris devant le bâtiment communal ces derniers jours.

Mme Nicole Schnegg, Municipale, informe que ces travaux sont quasiment terminés. Il s'agit de la mise en séparatif du kiosque et des toilettes publiques de cet édicule, travaux différés en raison de la construction du nouveau Collège Henchoz. Ils faisaient partie du Préavis 02-2014 « Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et eaux usées ainsi que pour la réfection routière, secteur "La Petite Ray" ».

La parole n'est plus demandée.

M. le Président clôt la séance à 23h46. Il remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur attention et pour la qualité des débats.

Prochain Conseil communal : samedi 08 décembre 2018, suivi du repas de fin d'année

Le Président
Fred-Paulin Gétaz

La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch